

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 2 octobre 2023 à 20h03 sont présents les conseillers; André Raymond, Michel Lord, Léo Choquette, et Patrick Wenning, Josiane Fabry et Maxime Partenza sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Madame Marijke Wynants, Directrice générale, Greffière-trésorière.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20h00.

8728-10-2023 20h03 Ouverture de la séance
Ouverture de la séance Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry, et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

8729-10-2023 Il est proposé par André Raymond appuyé par Patrick Wenning résolu à l'unanimité d'adopter
Adoption de l'ordre du jour l'ordre du jour tel que présenté.

8730-10-2023 Il est proposé par Maxime Partenza, appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité :
Adoption des procès-verbaux D'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2023.

8731-10-2023 Il est proposé par Michel Lord, appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :
Adoption des comptes à payer du mois de septembre et ratification des comptes déjà payés D'approuver la liste des paiements effectués au mois de septembre 2023 totalisant la somme de: 189 512,52\$
D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2023 au montant de : 55 979,10\$

Pour un total de compte à payer de : 245 496,62\$

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Marijke Wynants
Directrice générale greffière-trésorière

Période de questions

8732-10-2023 ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un maire-suppléant pour la période du 12 septembre 2023
Maire-Suppléant au 3 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Monsieur André Raymond, pour agir à titre de maire-suppléant;

Que la directrice générale avise la MRC du Haut-Richelieu de cette nomination ainsi que la Caisse du Haut-Richelieu pour la signature des effets bancaires en l'absence de la mairesse.

8733-10-2023
Adoption de la
politique de
confidentialité

ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

ATTENDU QU'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

ATTENDU QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité;

ATTENDU QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité d'Henryville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Raymond, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'accepter de suivre tous les points du document ci-joint afin que la politique de confidentialité soit conforme aux exigences.

8734-10-2023
Identification du
responsable de
l'accès aux
documents et de la
protection des
renseignements
personnels

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un responsable pour l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patrick Wenning, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité de nommer Mme Marijke Wynants comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

8735-09-2023
Autorisation de
dépenses pour
l'achats de
friandises pour
l'Halloween

ATTENDU QUE l'Halloween aura lieu un mardi soir cette année;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense au montant de 225 \$ pour l'acquisition de friandises à distribuer pour les enfants d'Henryville par le service incendie et l'école Capitaine-Luc-Fortin Édifice Henryville.

8736-10-2023
Dépôt demande de
subvention au
programme
PARIT

ATTENDU QUE la période de dépôt des demandes de subventions pour l'appel de projet du programme PARIT a lieu du 27 septembre au 25 octobre;

ATTENDU QUE l'objectif principal de cet appel de projet est d'accroître la vitalité économique et sociale des communautés et des régions par le développement d'une offre touristique durable, originale et diversifiée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Josiane Fabry, appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les dépôts de demandes de subventions pour le programme PARIT.

8737-10-2023
Démission Jessica
Trahan

ATTENDU QUE le Directeur incendie a reçu la démission de Mme Jessica Trahan à titre de pompière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la démission de Mme Jessica Trahan.

8738-10-2023
Autorisation pour l'achat de bottes adaptés pour le service incendie

ATTENDU QU'UN pompier au service de la municipalité d'Henryville a reçu un avis médical prescrivant le port de prothèses orthopédiques.

ATTENDU QUE le port de prothèses orthopédiques nécessite l'acquisition de bottes adaptées.

ATTENDU QUE selon la convention collective des pompiers, une paire de bottes est fournis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patrick Wenning, appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense supplémentaire pour l'achat de bottes adaptées.

8739-10-2023
Embauche de M. Maxime Partenza comme pompier volontaire

ATTENDU QUE suite à l'entrevue, M. Alain Héту recommande l'embauche de M. Maxime Partenza en tant que pompier volontaire.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte les recommandations du directeur du service des incendies quant à l'embauche de M. Maxime Partenza.

8740-10-2023
Abolition du poste d'opérateur de la station des eaux usées

ATTENDU QUE le conseil désire restructurer son personnel afin d'assurer une saine gestion des finances municipales;

ATTENDU QUE dans la nouvelle structure, le poste d'opérateur des eaux usées, dans sa forme actuelle, n'est plus prescrit;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Michel Lord, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'abolir le poste d'opérateur des eaux usées;

8741-10-2023
Autorisation du dépôt d'une offre d'achat pour l'implantation de la future station d'épuration des eaux usées.

ATTENDU QUE les municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien exploitent, conjointement, une station d'épuration des eaux usées depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la station d'épuration est actuellement défaillante et que sa réfection n'est pas envisageable;

ATTENDU QUE l'emplacement actuel de la station est une cause de nuisances pour le voisinage;

ATTENDU QUE les deux (2) municipalités recherchent un nouvel emplacement pour l'implantation d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Raymond, appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil municipal d'Henryville, conjointement avec celui de Saint-Sébastien, autorise le dépôt d'une offre d'achat conditionnelle pour un terrain ou parcelle de terrain favorable à l'implantation de la nouvelle station d'épuration;

8742-10-2023
Autorisation de dépenses pour la remorque

ATTENDU QUE la municipalité a récemment fait l'acquisition d'une remorque pour la voirie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Michel Lord, appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'accepter d'autoriser les dépenses reliées à la barre de tire et le contrôle de freins pour la remorque;

8743-10-2023
Mandat pour l'étude sur la création d'une régie intermunicipale de gestion des eaux usées

ATTENDU QUE les municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien ont un commun le projet de construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE les deux municipalités désirent se faire accompagner dans l'élaboration d'une régie afin d'en déterminer les différentes étapes, les formules de partages entre elles, la projections des coûts et des quotes -parts;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'accepter que la municipalité mandate Raymond Chabot Grant Thornton pour une étude d'opportunité dans la création d'une régie intermunicipale des eaux usées, pour un montant facturable à Henryville de 12 900\$;

8744-10-2023
Adoption règlement sur le stationnement unilatéral sur la rue Saint-Jean-Baptiste

ATTENDU QUE le conseil municipal a donné l'avis de motion et procédé au dépôt du projet de règlement 229-2023 sur le stationnement unilatéral sur Saint-Jean-Baptiste à la séance ordinaire du 11 septembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 1229-2023;

8745-10-2023
Avis de congédiement de Mme Eliane Thomassian

ATTENDU QU'un plan de redressement a été soumis à Mme Thomassian afin de parfaire sa formation;

ATTENDU QUE l'on dénote aucune amélioration dans son rendement et qu'elle ne démontre aucune collaboration active dans sa formation;

ATTENDU QU'elle n'est pas en mesure de répondre aux exigences professionnelles lié à son poste;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Raymond, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité, le Conseil municipal en date du 3 octobre 2023, met fin à son lien d'emploi avec Mme Éliane Thomassian comme directrice générale adjointe.

Rapport des comités

RAPPORT DES COMITÉS

Rapport du service incendie
Comité consultatif d'urbanisme
Régie des eaux
Administration et gestion du personnel
Bâtiment
Voirie et éclairage
Cours d'eau
École
Bibliothèque
Loisirs
CRSQV
Conseil junior municipal

CORRESPONDANCE

-Demande de commandite de la Fabrique de la paroisse de Saint-Georges d'Henryville pour les dépenses de fonctionnement de l'Église
-Demande du CAB Interaction pour commanditer l'impression d'un bulletin relatif à la Guignolée

PÉRIODE DE QUESTIONS

8746-10-2023
Levée de la
séance

Sur la proposition de Léo Choquette, appuyé par André Raymond et il est résolu à l'unanimité que la séance publique soit levée à 21h54.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

Marijke Wynants, Directrice générale, Greffière trésorière

Danielle Charbonneau
Mairesse

Marijke Wynants
Directrice générale et greffière-trésorière.

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».